

Transcription de la vidéo

Qu'est-ce qu'un fonds distinct?

Qu'est-ce qu'un contrat de fonds distinct? Comment fonctionne-t-il?

Les fonds distincts ressemblent aux fonds communs de placement : ils proposent une exposition à une vaste sélection de placements, comme les actions et les obligations. Le tout sous l'œil attentif d'un gestionnaire de portefeuille.

Contrairement aux fonds communs de placement, un fonds distinct est un contrat d'assurance qui détient des placements; il constitue un outil de planification successorale tout-en-un.

Une caractéristique importante est la possibilité de désigner un bénéficiaire au contrat. Cela signifie qu'en cas de décès, les actifs que vous détenez dans le fonds distinct sont versés directement à votre bénéficiaire désigné, sans passer par le processus d'homologation et de règlement de la succession, qui est souvent long et coûteux.

Les contrats de fonds distincts peuvent aussi être assortis d'une option de règlement sous forme de rente. Si vous craignez de léguer un montant unique, vous pouvez donner des instructions pour que votre bénéficiaire reçoive un paiement mensuel à partir du produit pendant une période déterminée ou pendant toute sa vie.

Les fonds distincts assurent la confidentialité puisque les paiements versés aux bénéficiaires d'un contrat d'assurance ne passent pas par la succession et sont donc d'ordre privé.

Un plan successoral est important. Discutez avec votre conseiller de la possibilité d'ajouter des fonds distincts dans votre portefeuille.



© 2024 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. [Politique de protection des renseignements personnels](https://www.manuvie.ca/accessibilite)
www.manuvie.ca/accessibilite